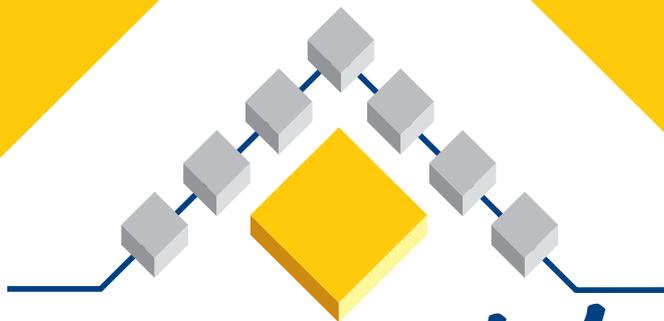


MAI 2017



La Lettre CODINF

JOURNÉE DES COMITÉS : 21 JUIN MATIN

L'Assemblée générale sera suivie de la signature officielle par le CODINF de la charte « Relations Fournisseurs Responsables », en présence du Médiateur des entreprises :
ne manquez pas cet événement exceptionnel !

RAPPORT 2016 (SUITE) DE L'OBSERVATOIRE DES DÉLAIS DE PAIEMENT

Nous poursuivons notre analyse des nouvelles informations contenues dans cette édition.

Comportement payeur des collectivités territoriales.

DGP = délai global moyen de paiement, calculé par la direction générale des Finances publiques

Tri par DGP médian 2016 croissant	Médiane 2016		Dernier décile 2016		DGP > à la loi ⁽¹⁾
	DGP (J)	2016/2015	DGP (J)	2016/2015	
Communes de moins de 500 habitants	12,7	-16,9%	24,4	-11,6%	4,6%
Communes de 500 à 3 999 habitants	15,5	-12,4%	28,4	-9,7%	7,8%
Communautés de communes	17,1	-7,6%	30,0	-6,5%	9,9%
Départements	19,9	-7,5%	29,6	-10,0%	9,4%
Communes de 4 000 à 9 999 habitants	20,7	-9,2%	36,4	-5,2%	19,1%
Communes de 10 000 à 49 999 habitants	25,6	-5,9%	44,1	-6,0%	34,7%
Communautés urbaines	25,9	-6,5%	44,9	-0,2%	18,2%
Communes de 50 000 à 99 999 habitants	28,3	-11,6%	57,4	+3,8%	47,7%
Communes de plus de 100 000 habitants	27,4	-6,5%	42,1	-2,8%	31,7%
Communautés d'agglomérations	27,5	-4,2%	51,0	-7,9%	37,4%
Offices publics de l'habitat	27,5	+0,7%	46,8	-28,0%	32,9%
Petits établissements publics de santé ⁽²⁾	30,3	-0,3%	57,8	+3,2%	12,6%
Régions	32,4	+12,5%	65,1	+9,0%	23,5%
Métropoles	32,7	-2,1%	41,9	+12,6%	62,5%
Grands établissements publics de santé ⁽²⁾	41,6	-1,4%	72,4	+11,7%	23,2%

(1) 30 jours pour les collectivités et 50 jours pour les établissements publics de santé

(2) Selon que les recettes d'exploitation sont < ou > à 70 millions d'euros

Quelques commentaires PERTINENTS et IMPERTINENTS...

Les deux très bonnes surprises proviennent des DGP médians des communes et des départements, tous inférieurs au plafond légal de 30 jours et en baisse par rapport à 2015. De plus, la diminution quasi générale de leur décile le plus lent est de bon augure. Sans gloser sur le nécessaire dégraissage des mamouths (régions, métropoles et grands hôpitaux), il est incontestable que la taille n'est pas propice à la rapidité de paiement...

CODEM
CODEB
CODEBAT
CODEMA
CODEMBAL
CODECOB
CODALIMENT
CODINF

la maîtrise des risques clients
par secteur professionnel

120 avenue Ledru-Rollin
75011 PARIS

Tél : 01 55 65 04 00
Fax : 01 55 65 10 12

Mail : codinf@codinf.fr
Web : <http://www.codinf.fr>

Comparaison des durées moyennes de retard de paiement

Comme en écho à ce constat, Altarès a offert une analyse du nombre moyen de jours de retard en 2016 par forme juridique et par taille :

	Moins de 20 salariés	20 à 249 salariés	250 salariés et plus
Entrepreneur individuel	11,7	13,4	-
Association loi 1901 ou assimilé	11,8	10,9	11,1
Société commerciale	12,1	12,6	14,6
Personne morale de droit public soumise au droit commercial	12,0	12,3	14,4
Établissement public administratif	8,3	9,6	14,4
Collectivité territoriale	7,3	9,0	14,3
Administration de l'État	-	12,8	14,3

En outre, Altarès a livré une analyse encore plus fine par forme juridique du nombre moyen de jours de retard au 3^{ème} trimestre 2016, calculé par les fournisseurs. L'approche diffère de celle du DGP, principalement quant au point de départ du délai de paiement, mais son intérêt essentiel est de permettre la comparaison des comportements privés et publics :

← Inférieurs à la moyenne		11,6		Supérieurs à la moyenne →	
Établissements publics locaux (enseignement)	6,6	Sociétés à responsabilité limitée	11,8	Sociétés anonymes	13,4
Communes	7,7	Établissements publics locaux à caractère indus. ou commercial	12,1	Services déconcentrés de l'État (ensemble)	13,5
Établissements publics locaux (social et médico-social)	8,3	Établissements d'hospitalisation	12,5	Sociétés en nom collectif	13,7
Artisans	8,3	Commerçants	12,8	Départements	12,3
Communautés de communes	9,5	Professions libérales	13,0	Exploitants agricoles	17,3
Associations déclarées (ensemble)	11,4	Sociétés par actions simplifiées	13,2	Régions	17,8

Altarès a également publié l'évolution du même nombre moyen de jours de retard sur neuf trimestres consécutifs par secteur d'activité. Nous mettons en exergue ceux qui dépassent de plus de 30% la moyenne au 3^{ème} trimestre 2016 :



Quelques commentaires PERTINENTS et IMPERTINENTS...

« Hormis les associations, pour lesquelles la taille n'est pas discriminante, le seuil à partir duquel le comportement payeur des clients s'avère pachydermique est celui de 250 salariés : en effet, leur délai moyen de retard est supérieur de 18% à la moyenne 2016 (12,1 jours) et d'au moins 12% à celui des mêmes organismes de taille inférieure. »

Quelques commentaires PERTINENTS et IMPERTINENTS...

« Le comportement vertueux des communes est confirmé et les bonnes surprises concernent les artisans, établissements publics locaux et associations. Par contre, les Régions apparaissent bien comme des payeurs très lents. D'autre part, le délai de paiement moyen des Départements ressort à 42 jours et celui des Établissements de santé à 62 jours, plus proches de leur décile le plus lent que du DGP médian calculé par la DGFiP... »

LES SANCTIONS DE LA DGCCRF PORTERAIENT-ELLES LEURS FRUITS ?

Six nouvelles entreprises ont été sanctionnées pour des retards dans le paiement des factures de leurs fournisseurs.

→ **Trois acteurs dans le Conseil en systèmes et logiciels informatiques**, dont deux pour le montant maximal de l'amende au moment des faits :

- ALSTOM INFORMATION SYSTEMS & TECHNOLOGY le 12/04/2017 pour 375 000 euros
- AXA TECHNOLOGY SERVICES le 05/04/2017 pour 375 000 euros
- ATOS INFOGERANCE le 06/04/2017 pour 105 000 euros

→ **Deux commerces de gros :**

- AU FORUM DU BATIMENT (quincaillerie) le 18/04/2017 pour 240 000 euros
- CGE DISTRIBUTION (matériel électrique) le 14/03/2017 pour 100 000 euros

→ **Une entreprise de transport :**

- MATERIAUX ROUTIERS FRANCLIENS le 12/04/2017 pour 300 000 euros

Selon Altarès, les retards de règlement atteignaient au printemps 2015 un plus haut sur dix ans à 13,6 jours, diminuent constamment depuis, et s'établissent en fin 2016 à 11,3 jours, niveau jamais atteint en France... De fait, plusieurs fournisseurs, dont les clients ont été affichés au pilori de la DGCCRF, nous ont confirmé que le comportement payeur de ces entreprises s'était, depuis, amélioré.

Tout bien considéré, c'est comme à l'école, où le bonnet d'âne est souvent beaucoup plus stimulant que la croix... !

LES FACTURES EN PDF NE POSENT PLUS DE PROBLÈME !

Lors d'un exposé du Forum National de la Facture électronique, le point a été fait sur l'assouplissement relatif aux documents de la piste d'audit (pour l'archivage), confirmé par deux arrêtés officiels :

- les pièces justificatives peuvent être numérisées

 Arrêté du 7 janvier 2016

- les factures papier peuvent être numérisées par le destinataire

 Arrêté du 22 mars 2017

LE COIN DES EXPORTATEURS

3 changements de notes au 1^{er} trimestre 2017 : amélioration des notes de l'Argentine, du Brésil et d'Égypte

 Communiqué de presse Euler Hermes du 19/04/17

Plus de 550 millions d'euros de demande à capter en Algérie et Tunisie cette année :

 <http://www.eulerhermes.fr/mediacenter/actualites/Pages/situation-economique-algerie-tunisie-2017.aspx>

PRÉSENCE DU CODIN AUPRÈS DES ORGANISMES PARTENAIRES

- Bureau du DLR le 5/4
- AFDCC « Confidentialité des comptes » le 21/4
- Groupe de travail « Harmonisation de la facture » de la Médiation des entreprises le 21/4